



Assemblée Provinciale

Kalemie, le 20 Juin 2022

Transmis copie pour Information :

- Aux Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée provinciale du Tanganyika ;
- A Monsieur le Directeur de l'Administration de l'Assemblée provinciale du Tanganyika.

(Tous) à Kalemie

Concerne : **Transmission Pétitions portant Déchéance des Membres du Bureau**

A l'Honorable Présidente de l'Assemblée provinciale du Tanganyika à Kalemie

Honorable Madame la Présidente,

Nous venons par la présente, sur pied de l'Article 24 alinéa 4 et 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée provinciale du Tanganyika, déposer les pétitions en vue d'exiger la déchéance par l'Assemblée plénière, de vos fonctions des Membres du Bureau de l'Institution Assemblée Provinciale.

Tout en instruisant le Directeur de l'administration qui nous lit en copie, de convoquer la plénière dans les 48 heures qui suivent la réception desdites pétitions pour les dispositions utiles, veuillez agréer Honorable Présidente, l'expression de nos sentiments patriotiques.

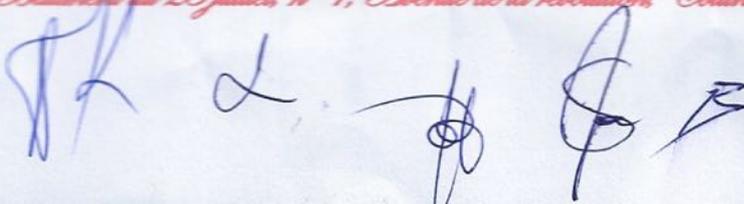
POUR LES HONORABLES PETITIONNAIRES,  
ILUNGA BOTA MWINYA Dominique,

  
Député provincial.



[Date]

1





REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PROVINCE DU TANGANYIKA  
ASSEMBLEE PROVINCIALE



**PETITION PORTANT DECHEANCE DE L'HONORABLE NKULU NEMBA Virginie AU POSTE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE PROVINCIALE DU TANGANYIKA**

Honorable Présidente de l'Assemblée provinciale du Tanganyika,

Sur pied de l'article 24 alinéas 4 et 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée Provinciale du Tanganyika ; nous, Honorables Députés, Membres de la nouvelle majorité parlementaire de l'Assemblée Provinciale du Tanganyika et signataires de la présente pétition, désirons porter à la connaissance de tous les Honorables Députés et Membres de l'Assemblée plénière de notre décision relative à votre déchéance.

- ✓ Attendu que le Bureau dont vous avez l'honneur de diriger est constitué seulement des députés élus de deux territoires (Kalemie et Kabalo) sur les six qui composent notre province et ce, en violation flagrante de l'article 25 de notre Règlement intérieur ;
- ✓ Attendu que vous avez retiré en personne, auprès du Ministère provincial des Finances, mensuellement d'une manière irrégulière, les fonds libellés autres assistances durant la période allant du 17 mai 2021 au 31 mars 2022 dont le montant total est évalué à **quatre cent cinq millions huit cent soixante-deux mille trente Francs Congolais (465. 862. 030, 00 Fc) ;**

*Bâtiment du 25 juillet, n° 1, Avenue de la révolution, Colline d'Etat, Kalemie*

- ✓ Attendu que, sans tenir informer l'Assemblée plénière, vous avez autorisé intentionnellement et frauduleusement à l'exécutif provincial avec la complicité de ce dernier, un emprunt auprès de Afriland First-Bank, d'un montant de l'ordre de **dix millions de dollars américains (USD 10.000.000)** ;
- ✓ Attendu que vous avez fait réhabiliter et réfectionner le Bureau de l'Assemblée provinciale en violation des normes de la loi sur la passation des marchés publics dont le montant est évalué à plus de **septante millions de francs congolais (70.000.000 CDF)** à l'insu de l'Assemblée plénière qui est souveraine;
- ✓ Attendu qu'il y a eu détournement par votre Bureau, de salaire du personnel politique des Cabinets des anciens Membres du Bureau déchus ;
- ✓ Attendu que vous avez engagé le personnel administratif, politique et d'appoint sans au préalable, consultation ni appréciation de l'Assemblée plénière ;
- ✓ Considérant les griefs ci-haut évoqués ; nous honorables députés membres de la nouvelle majorité parlementaire dont liste en annexe, avons résolu de déposer auprès du Bureau de l'Assemblée provinciale, cette pétition portant votre déchéance.

Fait à Kalemie, le 20 juin 2022.

